Mitzach

Juillet 2021

BULLETIN MUNICIPAL

mitzach.fr

2 LE MOT DU MAIRE
3 DERNIÈRES NOUVELLES
4 DÉLIBERATIONS DU CONSEIL
5 BUDGET 2021
6 VIE DU VILLAGE
8 JOURNÉE DE TRAVAIL
10 PROJETS & TRAVAUX
11 HISTOIRE
12 ÉCOLE
14 ENTREPRENEURS DU VILLAGE
16 COM-COM
18 INFO DIVERS
19 FORÊT FRANÇAISE EN BREF
20 BIEN VIVRE ENSEMBLE

LE MOT DU MAIRE

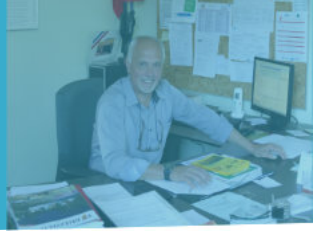

Chers Mitzachoises et Mitzachois,

Les dernières nouvelles sur le front de l'épidémie sont plutôt rassurantes et, me risquerais-je à écrire, porteuses d'espoir grâce à l'accélération de la campagne de vaccination et ce, malgré la menace des variants.

Nous avons tous conscience que ceci reste bien fragile, mais ce qu'il nous faut désormais, c'est une véritable perspective, un chemin, un parcours vers une sortie de crise ; quand bien même, nous le savons également, des efforts seront probablement encore nécessaires pour un retour à la normale. Mais jusqu'à présent, nous avons su démontrer notre sens des responsabilités, en acceptant une réduction historique de nos libertés et notamment celle d'aller et venir.

Aujourd'hui, l'année 2021 est bien entamée. Il demeure indispensable de maintenir avec la plus grande rigueur le respect des gestes barrières, nécessaires pour éradiquer ce fléau sanitaire.

Toutefois, le travail de la municipalité que j'ai l'honneur et l'avantage de diriger depuis le 25 mai 2020, ne s'est pas limité à la gestion de la crise sanitaire. Nous devons également nous projeter dans l'avenir. De nombreux défis doivent être poursuivis, voire être mis en œuvre. Notre feuille de route 2020/2026 vous avait été présentée lors des élections municipales de mars 2020 et notre engagement sera sans faille ; tout sera mis en œuvre pour respecter les échéances. Alors, quelles sont les perspectives pour 2021 ?

Tout d'abord, ne passons pas à travers les aides accordées à la transition énergétique. Des aides substantielles nous ont été accordées, pourquoi s'en priver. Pour ce faire nous avons doté l'ensemble de nos candélabres d'ampoules LEDs pour un coût de 20 000 € subventionné à 75 %. Dans le courant du mois de juillet, les 29 fenêtres du bâtiment de la Mairie seront remplacées par des nouvelles en double vitrage. Le coût de cette opération s'élève à 24 000 €, également subventionné à 75%. D'autres initiatives allant dans le même sens seront envisagées, je vous en parlerai dès lors que les dossiers seront montés et validés.

Notre école communale disparaîtra à la rentrée 2022/2023, le regroupement pédagogique dispersé prendra fin. Je ferai en sorte que les parents d'élèves soient les acteurs de ce grand changement et qu'ils puissent prendre la bonne décision pour assurer à la fois la pérennité et l'instruction de leurs enfants. Des modalités pratiques s'imposeront, nous prendrons nos responsabilités le cas échéant. Cette suppression aurait dû intervenir dès cette année. Après d'âpres discussions, nous avons obtenu un sursis d'un an de la part de l'académie.

Le projet d'Amélioration pastorale, initiée en 2017 est terminée sur le plan financier, toutes les subventions nous sont parvenues. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont œuvré à cette opération.

La journée de travail du samedi 12 juin a été un franc succès : plus de 40 bénévoles ont répondu à notre invitation. Ils ont œuvré pour le bien commun qui m'est cher et tous les chantiers initialement prévus ont été réalisés, en particulier la destruction de la cabane des conscrits dont la structure était loin d'être rassurante. Sa reconstruction est d'ores et déjà envisagée début 2022.

Je n'ai de cesse de conserver et de préserver notre cadre de vie, que bon nombre de personnes assimilent à une carte postale. Pour ce faire j'ai confié cette mission à mon 1er adjoint Thierry Voisin. Il met ses qualités et ses compétences au service de notre village et du cœur à l'ouvrage. Je suis convaincu que le fleurissement, c'est prendre soin du cadre de vie, c'est augmenter l'attractivité de notre territoire mais aussi mieux accueillir. J'en ai pour exemple le parcours ludique qui sera mis en place dans les prochains jours. Merci à Jean-François Compère pour son investissement dans ce nouveau projet.

Toutefois, la situation est loin d'être idyllique, des problèmes demeurent et s'aggravent avec le temps : l'état de notre forêt, notre rivière, nos chemins forestiers, notre voirie communale, la toiture de l'église, sans oublier les incivilités en tout genre comme le non respect de la limitation de vitesse: Un arrêté sera pris prochainement pour réduire cette vitesse à 30 km/h. Vous remarquerez que nous avons encore du pain sur la planche.

J'aurais plein de choses à vous dire. Pour conclure, je voudrais une nouvelle fois remercier mon équipe municipale, naturellement mes deux adjoints, ainsi que le personnel de la commune, qui s'investissent chaque jour au service de la population. J'y associe l'équipe de bénévoles sur laquelle je peux toujours compter.

Mon vœu le plus cher pour 2021 et sûrement pour les années à venir est que nous puissions retrouver une situation normale sur le plan sanitaire, ce qui faciliterait pour nous élus, notre tâche. Mais pour l'heure, je vous souhaite de passer un bel été.

Votre Maire
Roger BRINGARD

DERNIÈRES NOUVELLES

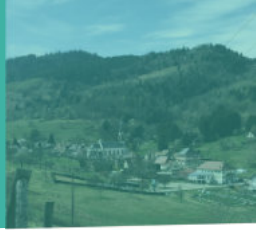

GRANDS ANNIVERSAIRES

> 85 ans

Le 09/06/2021 **DOPPLER Alice**

> 80 ans

Le 18/05/2021 **GROB Bernard**

Le 22/05/2021 **GULLY Odile**

MUSIQUE MUNICIPALE L'ECHO DU BRAND

Chers amis de la musique,

La reprise de nos activités devient impérative et la préservation du lien social ainsi que le maintien de notre association devient une urgence !!
Un an et demi sans pratique individuelle et collective pèsera lourdement au niveau de notre harmonie. Perte de confiance, chute de la motivation, baisse du niveau technique ainsi que la perte de la cohésion au niveau du groupe. Beaucoup de questions vont se poser. Une reprise oui ! Mais en toute sécurité. Il nous faudra utiliser la grande salle pour nos répétitions avec les distanciations nécessaires entre chaque musicien ; les gestes barrières seront les conditions indispensables sans lesquelles ces retrouvailles ne pourront se faire. A présent nous sommes prêts à relever ce défi pour que demain L'Echo du Brand puisse à nouveau résonner dans ce beau vallon de Mitzach.
Oui ! A présent croisons les doigts afin qu'une reprise puisse se faire rapidement. Dès à présent nous vous donnons rendez-vous pour le concert de Noël afin que nous puissions à nouveau nous retrouver tous ensemble pour cette belle fête.

Claude BURGUNDER
Président

CONSEIL DE FABRIQUE

Notre conseil de fabrique s'est réuni pour son assemblée générale le 09 avril 2021 en présence de Mr Le Curé Jonathan Nock et de Mr Le Maire Roger Bringard. A cette occasion et conformément à nos statuts, Mme Marie-Thérèse Metzner a cédé sa place après 18 années de fervents services, à Mme Marie-Jeanne Rothra. Nous souhaitons encore la remercier pour son engagement et le travail effectué et souhaitons la bienvenue à Mme Marie-Jeanne Rothra. Le comité a également réaffirmé sa confiance envers son président Mr Lucien Schnebelen réélu à l'unanimité.

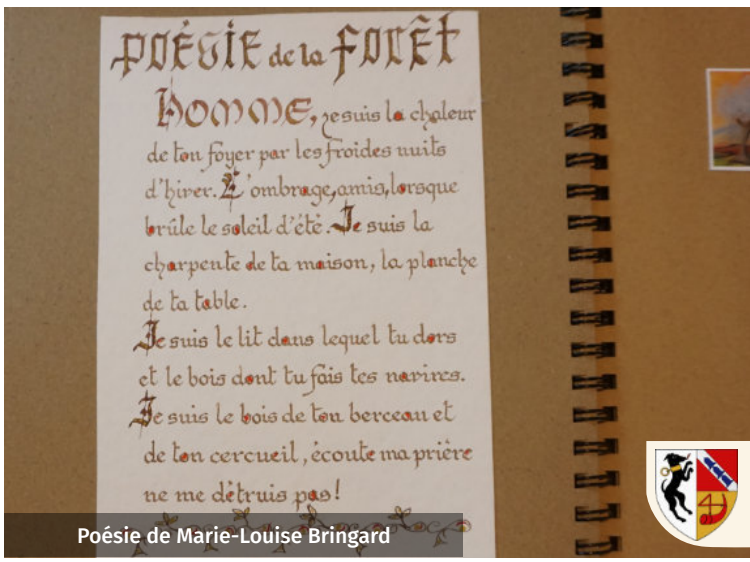

Poésie de Marie-Louise Bringard

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

> Trois réunions ont été organisées avec la municipalité de Husseren-Wesserling avec laquelle nous avons un RPID (regroupement pédagogique intercommunal dispersé). Cette dernière est revenue quelque peu sur son intention de supprimer ce RPID. Elle souhaite soit le transformer en RPIC (regroupement pédagogique intercommunal centralisé), soit regrouper tous les élèves sur le site d'Husseren-Wesserling, entraînant de ce fait la fermeture de l'école de Mitzach. La municipalité d'Husseren-Wessering accepte de retarder d'un an ces nouvelles dispositions. A nous désormais de choisir la meilleure option scolaire possible pour nos enfants pour la rentrée 2022/2023 : Urbès, Saint-Amarin ou Husseren-Wesserlling.

> La commune a lancé des devis pour le changement de fenêtres au niveau du bâtiment mairie-école (subventions à hauteur de 50 % grâce au dispositif relance rurale). Une demande de subvention a également été traitée pour l'installation des LEDS dans tout le reste du village.

> Les tarifs des conventions funéraires ont été revalorisés :

Tombe	Ancien tarif pour 30 ans	Nouveau tarif pour 30 ans
Simple	30 €	80 €
Double	50 €	150 €

> Les tarifs de la location de la salle des fêtes ont été revalorisés :

Location	Ancien tarif	Nouveau tarif
½ journée	90 €	100 €
1 journée	125 €	150 €
Week-end	225 €	250 €

> La communauté de communes nous demande d'acquérir 53 ares de terrain privé sur lequel se trouvent deux captages d'eau. Le conseil municipal décide de les acheter à 20 € l'are. Un courrier sera adressé au propriétaire.

> M. Simon, nous a informés de sa projection pour l'année 2021. Le martelage pour le bois 2022 a été décidé. Le budget étant ce qu'il est, le strict minimum sera réalisé, à savoir : sécurisation des chemins forestiers, curage des fossés.
Le conseil décide de faire payer les fonds de coupe et les cartes de bois à partir de 2021 à 11 €. Une carte sera attribuée aux demandeurs qui sera valable 1 an.

SÉANCE DU 4 MARS 2021

Le conseil décide de choisir l'entreprise MURA pour remplacer les fenêtres du bâtiment mairie-école pour un montant de 24 586.80 € HT.

> Un devis de l'entreprise CREATIV TP pour un montant de 16 843 € HT a été reçu pour le remplacement des anciens luminaires d'éclairage public par des systèmes à LED

> Suite à la création de l'association de chasse du Stoerenbourg, le conseil approuve les deux nouveaux gardes chasse Gérard WEBER et Florian SIFFERLEN

SÉANCE DU 10 AVRIL 2021

> Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020.

> Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de la taxe foncière de 1 % sur le budget primitif 2021. Le taux de la taxe foncière (bâti) se décompose de 13,17 % (part départementale en compensation de la taxe d'habitation) et de 15,20 % (part communale). Les taux proposés se présentent comme suit :

Foncier	Taxe foncière
bâti	28,37%
non bâti	51,43 %

> Le conseil décide que tout arbre se trouvant sur un terrain communal, avant d'être coupé pour diverse raison, fasse l'objet d'une demande préalable en Mairie. Le prix du stère est fixé à 8.00 €.

> Monsieur le Maire rappelle, qu'en date du 7 janvier 2020, un car de la Société CHOPIN a percuté un candélabre, implanté devant la salle des fêtes. Un constat de sinistre a été établi. Les dégâts ont été réglés par la Société CHOPIN. Notre assureur nous a reversé par erreur la somme correspondante aux dommages de 7 719.60 €. Le conseil accepte de reverser cette somme à la Société CHOPIN afin de régulariser la situation.

> Monsieur le Maire explique que dès sa prise de fonctions, il a constaté que seul Steve GINOT, exploitant agricole sur du terrain communal, s'acquitte de la somme de 5 €/hectare par an et ceci, depuis son installation. Les autres agriculteurs ont un bail d'occupation à titre gratuit. Monsieur le Maire propose d'uniformiser les baux, à savoir 5€/hectare par an pour tous les exploitants de terrains communaux. Après en avoir débattu, le conseil municipal, approuve cette proposition.

> Le conseil municipal, accepte d'accorder à l'unanimité, l'ensemble des subventions indiquées sur le tableau ci-dessous:

Bénéficiaire	Subvention
GAS (groupement d'aide sociale)	85 €
Association des Personnes Agées	350 €
Echo du Brand	380 €
Amicale des Pompiers	380 €
Association théâtre alsacien	380 €
Chorale Ste-Cécile	380 €
Football Club	1 080 €
Bibliothèque départementale de prêt	30 €
Union des combattants	50 €
Ligue contre le Cancer	95 €
Sclérosés en plaques	25 €
Association Françaises contre les Myopathies	50 €
Souvenir Français	50 €
Delta Revie	50 €
Conférence St-Vincent de Paul	100 €
Club Vosgien	100 €
Amicale des donneurs de Sang	100 €
Conseil de fabrique (chauffage)	450 €
Total	4 135 €

SÉANCE DU 4 JUIN 2021

> Le conseil approuve la modification de droit commun du plan local d'urbanisme, présentée au cours du conseil municipal par Mme Laura Kwiatkowski, chargée de l'urbanisme au sein de la communauté de communes. La commune de Mitzach est principalement impactée sur sa zone 2AU, rue du Bielacker qui sera, suite à la modification, réservée en zone Ap.

> Le conseil émet un avis négatif au projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du Bassin Rhin-Meuse 2022/2027. Ce décret impose sans concertation ni études détaillées un classement des zones arrières digues totalement irréaliste.

> Le conseil autorise le transfert de la compétence Mobilité à la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

> Monsieur le Maire informe les membres du conseil que bon nombre de personnes lui demandent d'agir afin de réduire la vitesse. Le conseil approuve la limitation de la vitesse à 30 km/h à partir de l'église.

> Le conseil approuve la vente du camion pompier à M. Bernard Foerster pour 3 500€. Toutefois, le point sera fait sur le matériel incendie se trouvant sur le camion.

> Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Paul Simon en tant que conseiller municipal. Il précise que les relations avec ce dernier sont toujours excellentes et que la sous-préfecture en a pris acte.

BUDGET 2021

BUDGET GÉNÉRAL

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

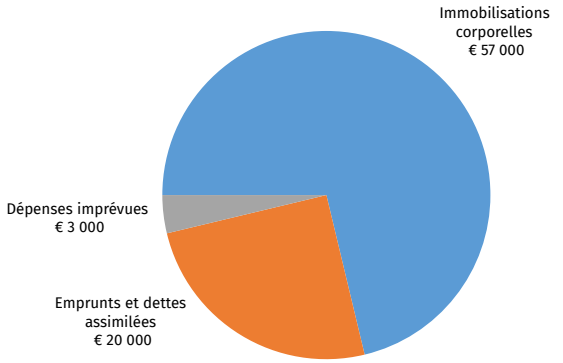

RECETTES D'INVESTISSEMENT

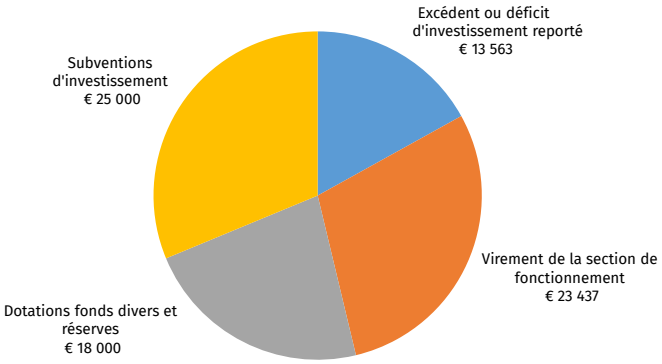

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

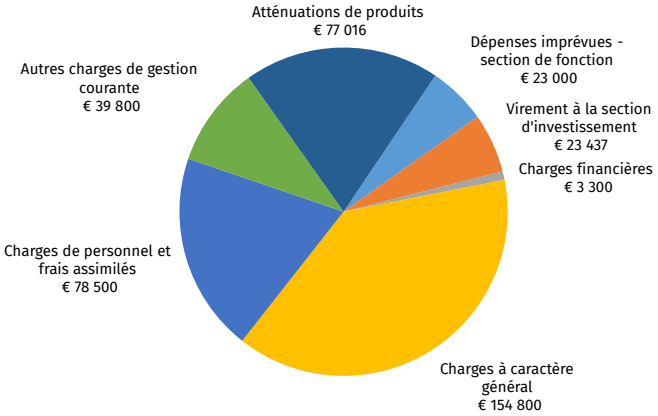

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

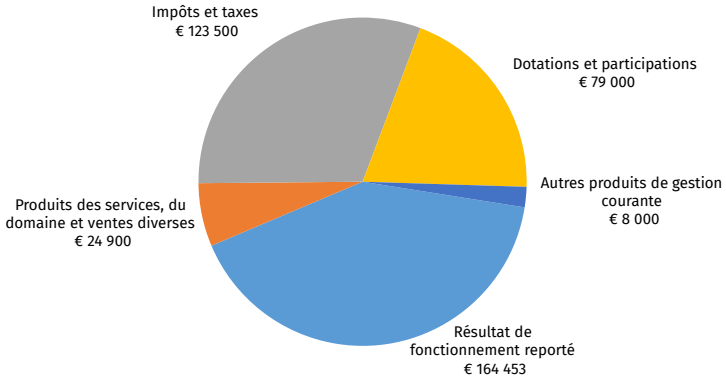

BUDGET FORÊT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

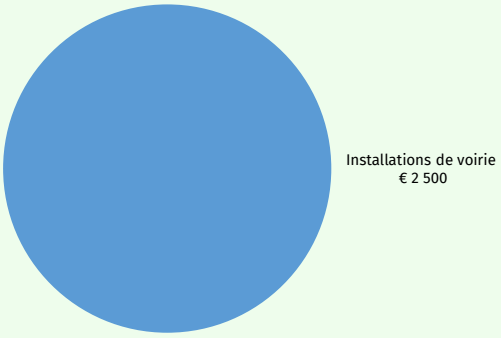

RECETTES D'INVESTISSEMENT

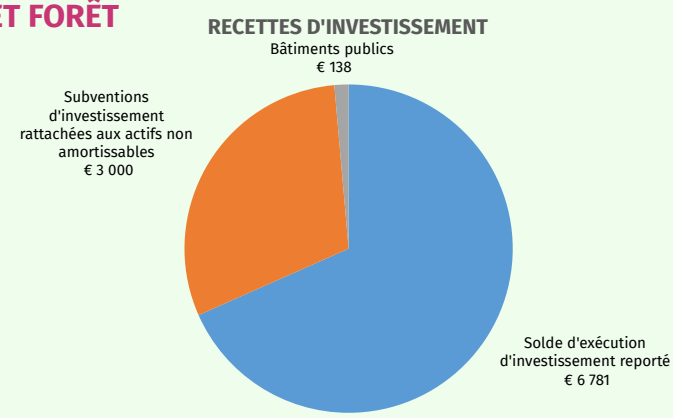

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

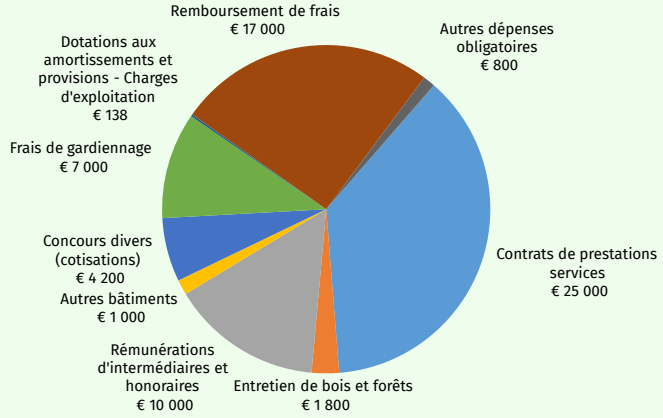

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

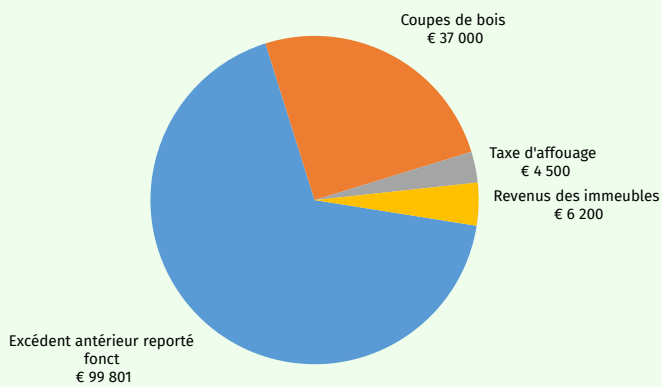

VIE DU VILLAGE

DÉNEIGEMENT

L'enneigement conséquent de l'hiver dernier a nécessité un important travail de déneigement durant plusieurs jours.

TABLEAU D'AFFICHAGE

Un tableau d'affichage se trouve sur le mur à gauche de l'escalier de la Mairie, où vous trouvez toutes les informations sur la vie du village.

> Les permis de construire
> Les publications des bancs de mariage
> Les compte-rendus des Conseil municipaux
> Diverses Informations sur le village

N'hésitez pas à le consulter.

CHUTES D'ARBRES

Suite à d'abondantes chutes de neige au cours du mois de janvier 2021, 4 beaux chênes, situés dans le pâturage de Steve GINOT, non loin du Chemin du Entzenbach se sont abattus sous le poids de la neige. Il s'agit d'une perte sèche pour la commune.

Désireux de récupérer le bois, un bûcheron, aidé par Quentin Perez, les a débités puis transportés à la scierie. Le bois ainsi façonné sera destiné à la réalisation d'un abri qui sera mis en place à l'entrée du village.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Les Enfants acteurs de la commémoration de l'armistice de 8 mai 1945

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, organisée par la municipalité s'est déroulée en respectant les gestes sanitaires. Après que le Maire, Mr. Roger Bringard ait évoqué cet événement, Philippe Reinstettel adjoint au maire, a lu le message national rédigé par Madame la déléguée auprès de la Ministre des Armées. Ensuite deux jeunes gens du village, Thibaud et Lilian sont devenus acteurs de cette commémoration en déposant eux-mêmes la gerbe de la commune après avoir allumé le flambeau de la mémoire, tout en prononçant ces mots : «**Nous rallumons cette flamme aujourd'hui, elle représente pour nous la flamme qui brûlait dans le cœur de celles et de ceux qui ont donné leur Vie pour que notre flamme puisse continuer de brûler dans la liberté**». A l'issue de la minute de silence une vibrante marseillaise a été entonnée.

FRESQUE RÉALISÉE PAR ETIENNE BLUNTZER

Etienne Bluntzer, bien connu dans la vallée pour ses peintures et fresques murales, a peint sur un mur de la grande salle de la salle des fêtes le blason de la commune, encadré par 2 paysages évoquant le village.

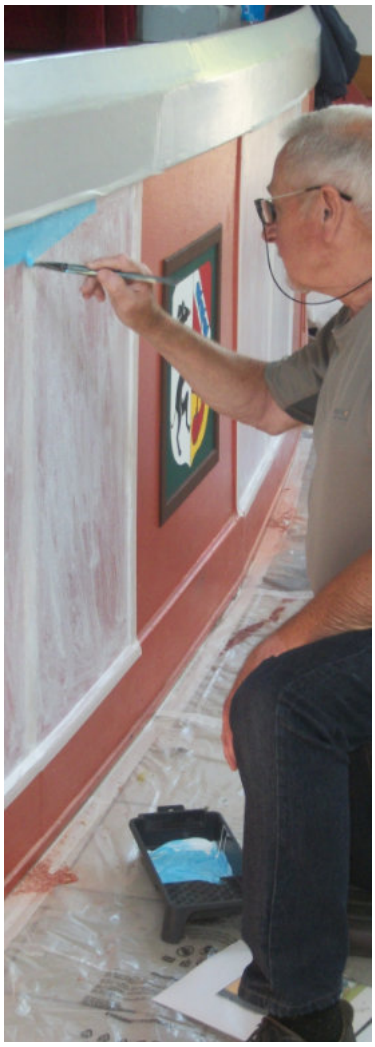

JOURNÉE DE TRAVAIL

c'est bon
MIEL
d'ALSACE

PROJETS & TRAVAUX

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Notre village est désormais éclairé plus efficacement et à moindre coût. En effet le 20 avril 2021, l'entreprise CREATIV T.P. de Staffelfelden a remplacé 33 ampoules traditionnelles par des Leds.

Petit historique de l'évolution de l'éclairage public :

En 2016/2017 : mise en place de l'éclairage et du réseau télécom/fibre dans la rue principale à l'entrée du village et suppression et remplacement des armoires de commande d'éclairage public.

En juin 2018 : remplacement de 11 ensemble complets (mât + luminaire) et remplacement de 27 luminaires.

En juillet 2020 : remplacement des sources dans les deux luminaires devant l'église.

En Avril 2021 : remplacement des sources de 33 luminaires

Par conséquent, 73 Leds ont été installés sur tout le réseau. Pour la dernière opération, nous avons obtenu 75 % de subventions (50% du syndicat d'électricité et 25 % de la collectivité économique d'Alsace (C.E.A.) pour un montant total hors taxe 18 700 €.

RÉFÉRENCEMENT DES OUVRAGES D'ART

Vous avez certainement aperçu des numéros sur les ponts et mûrs de soutènement ! Il s'agit d'un recensement effectué par le service des Ouvrages d'art de la Collectivité Économique d'Alsace à travers tout le département.

PANNEAU IMPASSE

Un panneau de signalisation routière, a été installé au cours du mois de janvier 2021, au niveau de l'Eglise. Ce panneau signale aux usagers de la route principale, qu'il s'agit d'une voie sans issue.

En effet la municipalité a été, maintes fois alertée par des villageois, que des camions de plus de 40 tonnes empruntent la rue Principale. Leurs GPS leurs indiquent ce trajet pour se rendre dans la vallée de Masevaux. Ah ce GPS !

L'arrêté municipal et le panneau signalétique devraient éviter que les camions aillent plus loin et empruntent notre route bien étroite par endroit. Les autorités administratives et judiciaires ont bien sûr été informées et des dérogations accordées aux agriculteurs et grumiers.

ANCIEN CAFÉ « A LA FORÊT VERTE »

Au cours de la nuit du 14 au 15 janvier 2021, le potelet supportant les lignes électriques sur le toit de l'ancien café s'est effondré sous le poids de la neige. Une intervention d'une journée des services d'ENEDIS a permis de rétablir la ligne électrique. L'intervention a nécessité l'effraction de la porte d'entrée, à l'initiative de Monsieur le Maire, invoquant l'état de nécessité. Les propriétaires ont été immédiatement informés de la situation. Ces derniers ont organisé par la suite les travaux de réparation de la toiture.

HISTOIRE

LES MONUMENTS AUX MORTS

Le monument aux Morts est un lieu de mémoire, représentatif du lourd tribut payé par la commune lors de la première guerre mondiale. Il est dédié à l'ensemble des combattants disparus. Les hommes sont égaux devant la loi et devant la mort.

A Mitzach se trouvent deux monuments aux morts :

Dans l'église

Le premier monument aux morts de Mitzach date du 9 juillet 1926. Il se trouve dans l'entrée de l'église sur le côté gauche. Les travaux d'installation de ce lieu de mémoire avaient été confiés à Mr le curé de l'époque pour une somme de 400 anciens Francs.

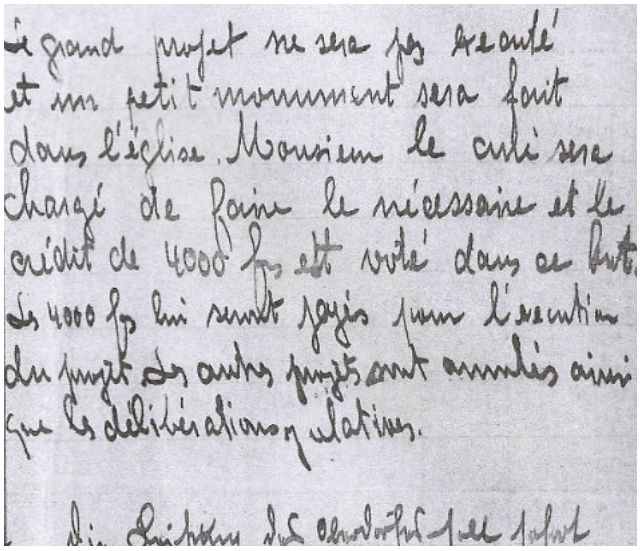

Le second situé en face de l'église

Ce Monument a été construit en août 1998 par des bénévoles du village à l'occasion du centenaire de l'église.

ÉCOLE

SORTIE À LA TOURBIÈRE.

Jeudi, 3 juin 2021, notre classe de CP-CM2 a effectué une sortie à la tourbière de Lispach dans les Vosges.

Nous étions accompagnés par Eléna, Mélissa, Bernard, Berni et la maîtresse. Au matin, nous sommes partis de l'école de Mitzach en bus. Arrivés à Lispach, nous avons été accueillis par Bernard, notre animateur. Nous avons emprunté des passerelles en bois jusqu'au lac de Lispach. Là, nous avons traversé la route et gravi une piste de ski sur laquelle poussent de l'alchémille et du fenouil sauvage. Bernard nous a fait frotter les racines du fenouil entre les mains et ça sentait bon. Il nous a aussi montré une plante en nous expliquant que c'est le « papier toilette des bûcherons ».

Arrivés en-haut de la piste, nous avons fait un jeu en groupe sur la formation des glaciers. Après ça, il nous a expliqué comment la vallée glaciaire s'est formée et a donnée naissance à la tourbière. Puis, nous avons observé le lac vu d'en-haut et nous sommes redescendus par un petit chemin pour reprendre notre tour en passant par la digue.

Bernard nous a expliqué ce qu'était un tremblant et nous a fait découvrir certaines plantes spécifiques des tourbières.

Ensuite, nous nous sommes dirigés vers la tourbière de la Tenine pour pique-niquer.

Après avoir mangé, nous avons eu un temps pour jouer. Après, Bernard nous a demandé de nous déchausser et nous a emmenés dans la tourbière. Là, nous avons pataugé dans un peu d'eau et de boue : c'était doux. Nous avons pu observer des droseras, une plante carnivore, et des sphaignes.

Après avoir remis nos chaussures, Bernard nous a fait découvrir une carrière de tourbe et nous a montré des photos de l'Homme de Tollund. Nous avons terminé notre marche autour du lac et repris le car pour rentrer.

Nous avons passé une excellente journée !

VOYAGE PRÉHISTORIQUE

Au matin du 24 juin 2021, la classe de CP-CM2 a expérimenté deux techniques préhistoriques d'allumage de feu.

On avait deux sortes de pierres, du silex et de la marcassite, que nous avons frottées entre elles pour obtenir des étincelles. Ces étincelles devaient enflammer de l'amadou. C'est une méthode par percussion.

Nous avons aussi expérimenté la méthode par friction. Nous avons utilisé une planche avec trois trous dans lesquelles nous frottions un bâton actionné par un petit arc. Notre main était protégée par un coquillage appelé paumelle.

Finalement, nous n'avons pas réussi : trop dur d'être un homme préhistorique !

L'HÔTEL À INSECTES

La Municipalité a mis en place un Hôtel à insectes à l'entrée de Mitzach. Il y avait les murs mais il n'était pas encore meublé. Nous avons donc rempli les différentes pièces avec des éléments minéraux, végétaux et même d'origine animale : des pommes de pins, des cônes de sapins et de séquoia, des briques, de la mousse, des écorces, du foin et des branchettes, des bûches percées, des brindilles, des galets, de la laine de mouton.

Chaque élément attirera des espèces d'insectes différentes : des coccinelles, des forficules, des araignées, des gendarmes (pyrrhocore), des abeilles ou des guêpes... mais aussi des oiseaux car l'hôtel comporte deux nichoirs.

Merci à M. Bernard GROB, à Jean Paul, à Nadège et à Berni.

ENTREPRENEURS DU VILLAGE

FERME DU GRUNHOLTZ

Michel Erny a créé son exploitation en 1996. Elle devient SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) « Ferme du Grunholtz » en 2006, dans laquelle sa femme Marie-Jo a un statut d'associée. Ils embauchent Jérémy en 2012, lequel à pour projet de s'installer sur l'exploitation. Ils ont également accueilli des apprentis l'an passé.

Leur exploitation est composée d'un cheptel essentiellement bovin (80 animaux répartis entre vaches allaitantes, veaux, taureaux, broutards et génisses) auxquels s'ajoutent 35 chèvres débroussailleuses (alliées précieuses dans l'entretien pâturages) et une trentaine de porcs dans l'année.

Leurs produits sont disponibles à leur magasin de vente directe, situé au 5 rue Leslé, et ouvert le vendredi de 10 h à 18 h et le samedi de 10 h à 17 h. Vous y trouverez diverses viandes (broutard, génisse, cabris, porc), charcuteries (gendarmes, saucisse de Lyon, jambon, etc), grillades et autres produits. Suivez leur page Facebook pour connaître leurs disponibilités du moment.

Leur activité sera amenée à se diversifier dans le futur puisqu'ils ont pour projet d'ouvrir une ferme-auberge.

Contacts :

E-mail : fermedugrunholz@orange.fr
Tél : 03 89 82 61 17
Adresse : 5 rue Lesle 68470 MITZACH
Facebook : facebook.com/fermedugrunholz.scea

TERRASSEMENT PEREZ

François PEREZ a crée son entreprise de travaux publics en 2000. Elle devient TERRASSEMENT PEREZ SARL en 2007, dans laquelle sa femme Carine a un statut d'associée. Son fils Tom, rejoint l'équipe quelques années plus tard. Actuellement, François PEREZ, gérant, dirige une équipe de 3 employés.

Les locaux de l'Entreprise se situent au 26 rue Maréchal Joffre à 68550 SAINT-AMARIN, dans la zone Industrielle. Leur domaine d'activité est l'exécution de travaux publics et privés, d'assainissement, de terrassement, d'enrochement et d'aménagement.

Ils travaillent essentiellement dans la vallée de Saint-Amarin mais également dans la Vallée de la Doller et autres... L'entreprise dispose d'un parc matériel adapté à l'ensemble des travaux effectués.

Contacts :

E-mail : terrassement.perez@gmail.com
Tél : 06 86 82 91 16
Adresse : 26 Rue Maréchal Joffre 68550 ST-AMARIN

Si vous aussi souhaitez communiquer autour de votre activité, n'hésitez pas à nous contacter par mail à : **bulletin@mitzach.fr**

COM-COM

UN NOUVEAU SERVICE FRANCE SERVICES À LA MAIRIE DE SAINT-AMARIN

Depuis le début d'année un nouveau service à la population a été créé pour les habitants de notre vallée à la Mairie de Saint-Amarin.

Ce service vous accompagne pour effectuer toutes vos démarches administratives.

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour prendre rendez-vous

Site Internet : ville-saint-amarin.fr/france-services
Tél : 03 89 82 62 05
E-mail : france.services@ville-saint-amarin.fr

NOS MISSIONS

Accueil, information, orientation	Une écoute personnalisée en toute confidentialité, une orientation auprès du service compétent
	Ouverture tout public, gratuit. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Accompagnement aux démarches administratives	Des agents d'accueil France Services chargés d'accompagner et d'aider les usagers dans les domaines de l'emploi, de la santé, de la famille, de la fiscalité etc
Aide à l'utilisation des services et outils numériques	Un poste informatique en libre service avec accès gratuit à internet est mis à disposition pour effectuer les démarches en ligne (scanner & imprimante)
Mise en relation	Une mise en relation avec un accompagnement personnalisé auprès des différents partenaires

NOS SERVICES

Famille	Prestations sociales, impression attestation sur caf.fr
Santé	Dossier CMU, site ameli.fr, application mobile, création compte France Connect
Retraite	Dossier retraite, informations
Emploi	Utilisation du site pole-emploi.fr, impression attestation pôle emploi
Déménagement	Je m'installe à ma nouvelle adresse, suivi du courrier, création compte France Connect
Justice	Mise en relation avec le conciliateur de justice, recherche des aides sur justice.fr
Finances	Impôt sur le revenu, aide à la déclaration annuelle, création compte France Connect
Système d'Immatriculation des Véhicules	Carte grise : démarches en ligne, changement d'adresse, achat véhicule d'occasion / neuf
Prestations Secteur Agricole	Dossier situation de vie, modifications diverses, dépôts dossiers retraite, santé, famille

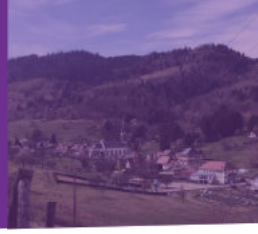

AUTORISATION D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager, de démolir) ou une déclaration préalable.

Dans notre commune, le document d'urbanisme qui fixe les règles générales en matière de construction est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'applique à **toutes les constructions** (même celles ne nécessitant aucun dépôt de dossier) et est librement consultable à la Mairie, à la Communauté de Communes et sur internet : **www.cc-stamarin.fr/plui.**

QUELLE FORMALITÉ POUR MON PROJET ? (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Les formulaires sont disponibles sur le site internet **www.service-public.fr** et en Mairie.

Formalité	Projets
Aucune formalité	· les constructions nouvelles de moins de 5 m² de surface de plancher et/ou d'emprise au sol · les piscines dont le bassin a une superficie inférieure à 10 m² · les murs de soutènement · les murs de moins de 2 m de hauteur (sauf les murs de clôture) · les terrasses de plein pied · la rénovation à l'identique de la façade
Déclaration préalable	· les constructions nouvelles supérieures à 5 m² et inférieures à 20 m² de surface de plancher et/ou d'emprise au sol · les extensions de moins de 20 m² de surface de plancher et/ou d'emprise au sol (ou de moins 40 m² sous conditions) · les piscines dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² · les clôtures quelque soit leurs hauteurs · les murs d'une hauteur supérieure à 2 m et ne constituant pas une clôture · les terrasses, nécessitant une surélévation, d'une superficie inférieure à 20 m² (et jusqu'à 40 m² sous conditions) · les ravalements de façade avec modification de l'état initial · la mise en place d'une isolation extérieure · la création, la suppression ou la modification d'ouverture (porte d'entrée, fenêtre, porte-fenêtre, fenêtre de toit, porte de garage ...) · la mise en place de panneaux photovoltaïques · les changements de destination sans modification de façade et des structures porteuses (exemple : transformation d'un local commercial en logement) · les divisions de terrain en vue de construire plusieurs lots sans création d'équipement commun
Permis de construire	· les constructions nouvelles de plus de 20 m² de surface de plancher et/ou d'emprise au sol · les extensions de plus de 20 m² (ou de plus de 40 m² sous conditions) · les changements de destination accompagnés de modifications de façade et/ou des structures porteuses
Permis d'aménager	· les lotissements qui prévoient la réalisation d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis
Permis de démolir	· la démolition totale ou partielle d'une construction

Définition de la surface de plancher (article R.111-22 du Code de l'Urbanisme)
La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction des vides et trémies, des surfaces d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre, des surfaces de stationnement, des surfaces des combles non aménageables...

Définition de l'emprise au sol (article R.420-1 du Code de l'Urbanisme)
L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.

A NOTER !

Vous devez obligatoirement avoir recours à un architecte dans les cas suivants :

- demande de permis de construire pour un projet de construction à usage autre qu'agricole (par exemple une maison individuelle) dont la surface de plancher après travaux dépasse les 150 m²
- demande de permis de construire pour un projet de construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol dépasse 800 m²
- demande de permis de construire déposée par une personne morale (collectivité, association, SCI ...)

CONTACT

Les services de la Mairie et de la Communauté de Communes sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin
Noël SCHUELLER
Instructeur des autorisations d'urbanisme
E-mail : n.schueller@cc-stamarin.fr
Tél. 03 89 82 60 01

INFOS DIVERS

JEU DU VILLAGE

Testez votre sens de l'orientation ! Essayez de retrouver le lieu d'où ont été prises les photographies suivantes d'après les emplacements indiqués sur la carte (numéros de 1 à 8). A vous de jouer ! (Réponses page 20)

Photographie	Emplacement
A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	

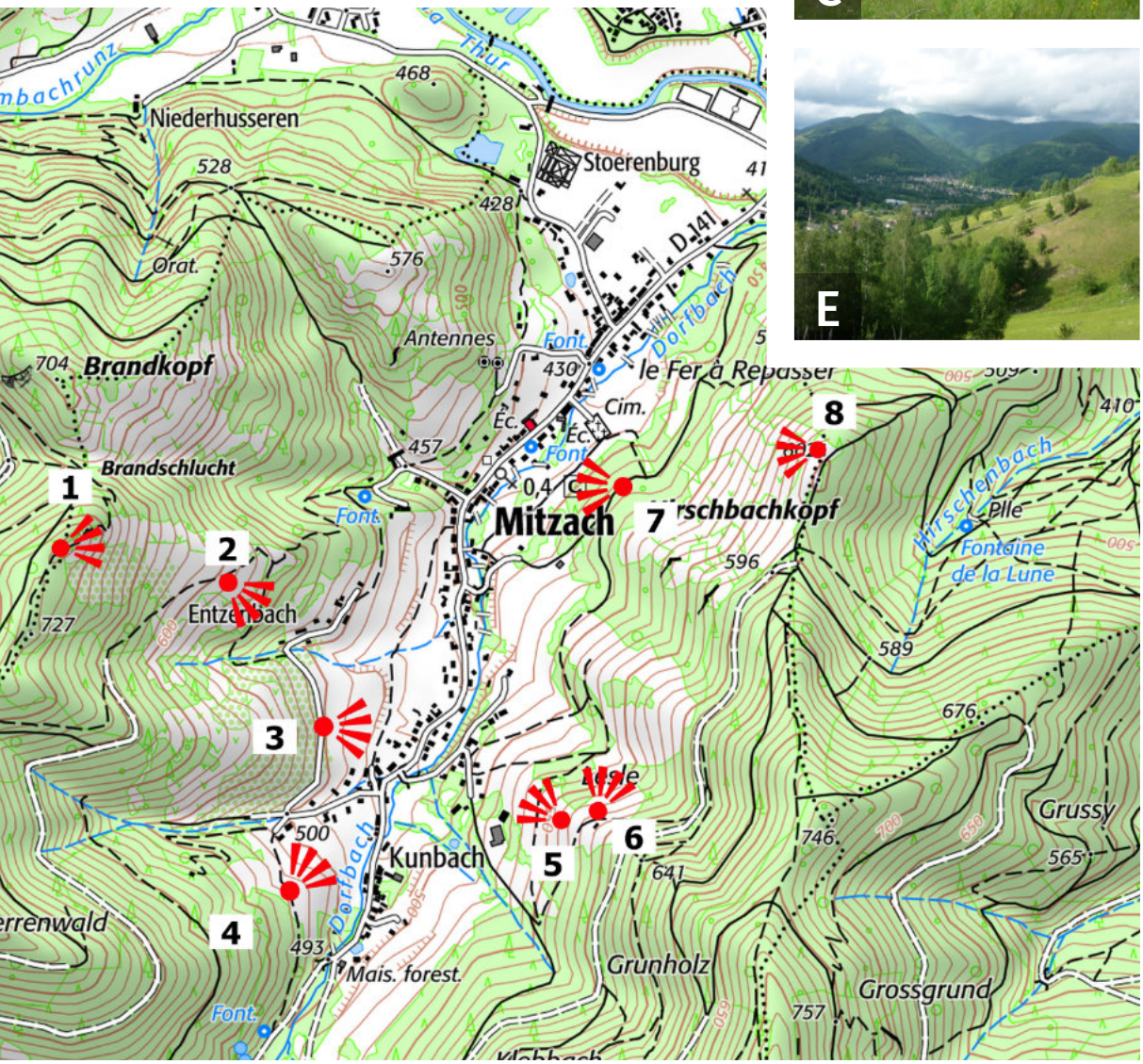

FORÊT FRANÇAISE EN BREF

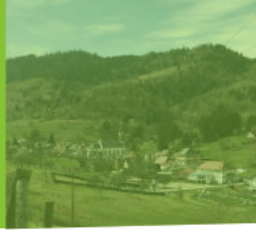

L'ONF EN CHIFFRES

LA FORÊT FRANÇAISE EN BREF

La forêt française constitue la 4e surface forestière en Europe. Réservoir de biodiversité et de carbone, filtre pour l'eau, rempart contre les risques naturels, ressource économique, source de bien-être pour les populations : autant de fonctions essentielles pour la société.

31% du territoire métropolitain recouvert de forêt

x2 Une surface multipliée par 2 en 2 siècles

25 millions d'hectares de forêt dont

8 millions d'hectares en Outre-Mer

75% de propriétaires privés en métropole

25% de propriétaires publics (État et collectivités locales)

72% de feuillus **28%** de résineux

700 millions de visites par an

73 espèces de mammifères en métropole

120 espèces d'oiseaux forestiers en métropole

30 000 espèces de champignons et autant d'insectes en métropole

7 essences principales en métropole

Chêne, Hêtre, Châtaignier, Pin maritime, Pin sylvestre, Épicéa, Sapin

Filière forêt-bois

425 000 emplois et **60 000** entreprises en France dans la filière forêt-bois

2,7 milliards de m³ de stock de bois dans les forêts françaises. Chaque année : **91,5 millions de m³** d'accroissement naturel dont la moitié est récoltée pour les besoins de la société.

4

BIEN VIVRE ENSEMBLE

CADRE DE VIE! J'EMBELLIS NOTRE VILLAGE

Lors de la journée de travail, les abords de la rue Principale ont été nettoyés, les mauvaises herbes arrachées, des arbustes taillés ou coupés. La végétation se développe rapidement, déborde des abords de propriétés et empiète peu à peu sur la voirie qui par endroit est étroite.

Ce petit nettoyage apporte tout de suite « un petit plus » de propreté que l'on remarque en traversant notre charmant village.

Tout un chacun peut participer et contribuer à embellir notre village ! En coupant ses arbustes, et fleurs qui débordent de sa propriété, en arrachant les mauvaises herbes régulièrement qui poussent devant chez soi.

PAGE FACEBOOK
facebook.com/CommuneDeMitzach

Mitzach possède maintenant une page Facebook sur laquelle sont postées des photos et informations sur la vie du village.

Tous les habitants sont cordialement invités à suggérer des idées et nous envoyer des photos pour la prochaine édition sur l'adresse email du bulletin **bulletin@mitzach.fr** ou la page Facebook du village **facebook.com/CommuneDeMitzach**

Solution du jeu : Photo A → 7 ; Photo B → 3 ; Photo C →5 ; Photo D → 1 ; Photo E → 6 ; Photo F →2 ; Photo G → 8 ; Photo H → 4

Mairie de Mitzach
44 rue Principale
68470 Mitzach
Tél. 03 89 82 60 59
E-mail : mairie.mitzach@wanadoo.fr
Site web : mitzach.fr

Impression
Publi-h Cernay - Bulletin tiré à 280 ex.

Crédit photos :
Associations locales, CCVSA, L'Alsace, DNA, Office de Tourisme

Conception & rédaction :
Carine PEREZ, Christiane BRECHBIEHL, Jean-François COMPÈRE, Sébastien COMPÈRE, Paul-Antoine BITTNER